



Communiqué de presse

Déclaration de l'ordinaire militaire du Canada sur les réflexions spirituelles dans les contextes militaires

18 août 2026 (Ottawa)– Mgr Scott McCaig, C.C., évêque de l'Ordinariat militaire du Canada, [a publié une déclaration](#) concernant les [Instructions du personnel militaire des Forces armées canadiennes – Réflexions spirituelles dans les contextes militaires](#), publiées le 29 juillet 2026.

Dans sa déclaration, Mgr McCaig s'oppose à la nouvelle politique, qui exige que les membres des Forces armées canadiennes (FAC), y compris les aumôniers, prononcent des réflexions spirituelles sans paroles, gestes ou symboles propres à une confession religieuse ou à une tradition spirituelle particulière. Selon la nouvelle politique, « les membres des FAC [...] doivent respecter le principe de neutralité religieuse et spirituelle de l'État en évitant les mots, les comportements ou les symboles propres à une [tradition spirituelle ou religieuse] au nom du gouvernement du Canada ».

Mgr McCaig soutient que, pour de nombreuses personnes, on ne peut pas séparer « sens, but et bien-être spirituel » de Dieu. Il soutient que la nouvelle politique impose précisément une telle séparation et qu'elle entre donc en conflit avec la protection, garantie par la Charte, des libertés fondamentales de conscience et de religion.

La CECC exprime sa solidarité envers Mgr McCaig alors qu'il fait part de ces préoccupations au nom des fidèles catholiques confiés à ses soins pastoraux. La Conférence étudie la nouvelle politique et continuera de suivre sa mise en œuvre, particulièrement en ce qui concerne ses répercussions sur la liberté de conscience et de religion ainsi que sur la place de l'expression religieuse au sein des Forces armées canadiennes. À ce stade préliminaire, la CECC encourage les fidèles et toutes les personnes de bonne volonté à s'informer sur ces développements et à prier pour les FAC, leurs membres, leurs aumôniers et leurs familles, ainsi que pour Mgr McCaig dans l'exercice de son ministère pastoral auprès de la communauté militaire catholique du Canada.

[La déclaration complète de l'Ordinariat militaire est disponible ici.](#)

L'*Ordinariat militaire* a pour but de répondre aux besoins pastoraux des hommes et des femmes des forces armées, y compris leurs familles. Son personnel se compose d'aumôniers militaires et il a un évêque résident appelé « ordinaire militaire » comme supérieur. L'Ordinariat militaire n'est pas limité par la géographie ; il est rattaché aux personnes (il est « personnel »), c'est-à-dire qu'il existe partout où les hommes et les femmes des forces armées d'un certain pays sont déployés. Les normes qui régissent un Ordinariat militaire sont prescrites dans la constitution apostolique du pape Jean-Paul II, [*Spirituali Militum Curae*](#).

Demandes des médias :

Pomeline Martinoski

Directrice des communications

Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC)

Courriel : communications@cecc.ca

Téléphone : 613-241-9461, poste 225

À propos de la CECC

La CECC est l'assemblée nationale des évêques catholiques du Canada actuellement en fonction.

Elle a été fondée en 1943 et officiellement reconnue par le Saint-Siège en 1948.